



le 1er février 1968

012.4.KOW. - Do/ag

Kopien gingen an JD und G1

nr	RU	NU	K3				a/a
Datum	5.2.68						7.2.
Visa	RU	N.					K3
EPD				-5.2.68			15
Ref.	S. B. 15. II. Koweit						

Division des affaires administratives
Département Politique fédéral

B e r n e

Monsieur le Ministre,

Mon récent séjour dans l'Emirat de Koweit, à l'occasion de la signature de l'accord aéronautique entre la Suisse et ce pays, m'a donné l'occasion de faire un tour d'horizon complet des relations entre les deux pays. Voici les quelques réflexions dont je voudrais vous faire part:

1) Consulat de Suisse

Créé au printemps 1967, le Consulat remplit bien la tâche primordiale qui nous avait amenés à l'ouvrir: délivrance de visas, notamment en faveur des fonctionnaires koweïtiens se rendant à Genève pour des conférences. Le Consulat est situé dans un immeuble neuf et d'aspect très avenant, celui de la "British Bank of the Middle East". Le 3e étage de cet immeuble est occupé par les importants bureaux commerciaux de notre Consul honoraire, M. Mourad Behbehani. Une pièce, contigue au bureau personnel de M. Behbehani, est consacrée au Consulat. Une secrétaire, australienne d'origine mariée à un Grec, y assume maintenant, avec intelligence et dévouement, la charge du secrétariat. Notre Consul honoraire n'ayant pas de compétence juridictionnelle, l'activité du Consulat se concentre surtout sur l'octroi de visas et la diffusion de renseignements généraux sur la Suisse (tourisme, éducation, etc.). Néanmoins, les ressortissants suisses domiciliés dans l'Emirat prennent peu à peu l'habitude de s'adresser au Consulat pour leurs cas personnels, qui sont transmis ensuite à l'Ambassade de Beyrouth. L'expérience de ces derniers mois indique que la création de ce Consulat a été une mesure utile. En outre, je me félicite de vous avoir, à l'époque, recommandé la candidature de M. Mourad Behbehani qui, conscient de ses responsabilités et sincèrement attaché à la Suisse, se fait un point d'honneur de remplir ses fonctions à notre satisfaction.



2) Relations diplomatiques

Lors des visites officielles que j'ai effectuées auprès des membres du Gouvernement et au Ministère des affaires étrangères, on a fait plusieurs fois allusion (Ministre du commerce, Secrétaire général du MAE) au désir koweïtien de voir un jour un Ambassadeur de Suisse résider en permanence à Koweït. J'ai excipé de l'effectif restreint de nos cadres diplomatiques, en ajoutant que le Koweït n'avait lui-même pas encore accrédité d'Ambassadeur à Berne. Il me fut alors répondu que l'Emirat avait à Genève un représentant auprès des organisations internationales, doublé d'un Consul général pour toute la Suisse. Ce diplomate étant membre de la famille royale (il est en effet le petit-fils de l'ancien Ruler et le neveu de l'actuel Prince-héritier/Premier Ministre), le Koweït n'envisagerait pas, tant qu'il serait en fonction à Genève, de placer ou d'accréditer une autre personne dans la ville fédérale.

Je pense, pour ma part, que nous pouvons continuer à accepter cette situation.

Par ailleurs, pour un avenir peut-être encore lointain, pourrait-on prévoir soit de transformer le Consulat honoraire à Koweït en Consulat de carrière, soit d'attribuer à notre Consul honoraire un employé de chancellerie de carrière qui pourrait suivre de près l'évolution économique de cette région florissante.

3) Relations économiques

Les exportations suisses vers Koweït sont en pleine expansion, passant de 31,7 millions de Frs. en 1966 à près de 40 millions de Frs. en 1967. Cette augmentation spectaculaire est due principalement aux envois de notre industrie horlogère. De son côté la maison Brown Boveri déploie une importante activité dans l'Emirat. Elle est en ce moment en train de terminer l'installation d'une station émetteur d'ondes courtes d'une puissance de 4 fois 250 kilowatts.

En outre, on trouve dans les magasins de Koweït tous les produits classiques de notre exportation, sauf naturellement les boissons alcooliques, dont l'importation est strictement interdite.

Notre Consul honoraire et l'un de ses frères comptent parmi les représentants les plus importants de l'industrie horlogère suisse. Ils ont remarqué dernièrement une forte offensive de la concurrence japonaise et suggèrent que les milieux horlogers suisses, afin de maintenir et de développer leur position, songent dès maintenant à la contre-offensive et organisent, dans un avenir pas trop éloigné, une exposition horlogère suisse à Koweït.

- 3 -

Je n'ai pas manqué de faire part de cette suggestion au représentant à Beyrouth de la fédération horlogère.

4) Colonie suisse

La collectivité suisse dans l'Emirat de Koweït compte actuellement une cinquantaine de personnes. Alors que dans plusieurs régions du Moyen-Orient, notamment en Syrie et en Irak, les collectivités suisses sont formées presque exclusivement de Suissesses ayant épousé des ressortissants de ces pays, la colonie suisse à Koweït est en grande majorité masculine. Ceci est dû notamment à la présence dans l'Emirat d'une douzaine de collaborateurs de la maison Brown Boveri & Cie, la plupart des monteurs occupés à la mise à point de l'émetteur d'ondes courtes dont il a été question plus haut. L'effectif de ces monteurs est d'ailleurs variable. Le jour même où j'offrais à l'hôtel Sheraton une réception en l'honneur de la colonie, l'arrivée de trois nouveaux monteurs était annoncée. D'ailleurs, d'une manière générale, la plus grande partie des Suisses domiciliés à Koweït n'y vivent que d'une manière temporaire. La récolte des candidatures pour le Fonds de solidarité n'en est guère facilitée.

5) Accord aérien

L'accord aéronautique paraphé à Berne à la suite des négociations de Berne en 1954, a été signé à Koweït le 24 janvier. Une communication télégraphique a été immédiatement adressée au Département à ce propos. Les exemplaires de l'accord destinés au Gouvernement suisse ont été emportés par M. Künzi, de l'Office de l'air, qui est reparti pour Berne le lendemain.

6) En terminant ce rapport, je désire vous signaler que mon séjour à Koweït a coïncidé avec celui de M. Samuel Schweizer, Président de la direction générale de la Société de banque suisse à Bâle. Ce dernier fait partie du comité financier international dont la mission consiste à présenter des suggestions au Gouvernement koweïtien quant aux placements et à l'utilisation de ses avoirs.

Font également partie de ce comité M. Eugène Black, conseiller privé du Président Johnson et M. Wallenberg, financier suédois. A l'occasion de sa réunion à Koweït, ce comité a présenté sa démission à l'Emir, estimant que le Koweït compte désormais suffisamment d'experts capables de gérer les finances du pays. La présence et la collaboration de M. Samuel Schweizer au sein de ce comité a été très appréciée par les Autorités koweïtiennes, et n'ont fait que renforcer les nombreux liens économiques et autres qui existent déjà entre notre pays et l'Emirat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie à: Div. aff. politiques, DPF
Div. commerce, DFEP

L'Ambassadeur de Suisse :

Amminice